

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Philippe Brugère, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Daniel Escurat, excusé (non représenté),
Mme Frédérique Fraysse, excusée (non représentée),
M. Dominique Guillaume, excusé (non représenté),
M. Michel Guitard, excusé (non représenté),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté),
M. Didier Péneloux, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),

M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée),
Mme Nelly Simandoux, excusée (non représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/01/2016

Le président,

Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 17 // votants = 85

Reprise des projets inscrits dans des dispositifs contractuels de financement – Création d'une Passerelle sur la Diège

Le président explique que certains projets précédemment portés par les anciennes communautés de communes étaient inscrits dans des dispositifs contractuels permettant la mobilisation de financements européens, régionaux et départementaux. En effet, le Contrat de cohésion territoriale et les Contrats territoriaux d'aménagement 2015-2017 arrivant à échéance en fin d'année, il convient de procéder à la finalisation du dépôt des dossiers de demandes de subvention ou à la complétude de ces derniers dans les mois à venir.

Pour ce faire et au préalable, les financeurs doivent s'assurer de la reprise de ces projets par Haute-Corrèze Communauté, conformément aux délibérations prises en 2016.

Intitulé du projet : Création d'une Passerelle sur la Diège.

Descriptif : Il s'agit d'un projet qui était porté en groupement de commande entre la CC Gorges de la Haute-Dordogne et la CC Val et plateaux Bortois. La passerelle piétonne à créer se situe entre Margerides et Roche-le-Peyroux et s'inscrit dans le cadre du chemin de randonnée « La Dordogne de Villages en Barrages ». La création de cette passerelle permet d'éviter un détour de plusieurs kilomètres sur la Route Départementale et ainsi une classification Grande Randonnée pourrait être envisagée.

Plan de financement :

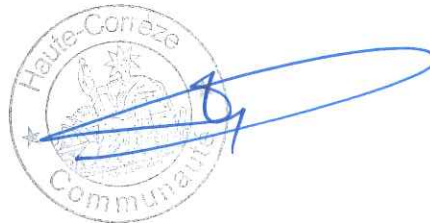
	Coût total du projet	
		194 911.50 €
Europe Leader	25.65 %	50 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	25 %	48 727,88 €
Département de la Corrèze	8,47 %	16 500 €
EDF	8,47 %	16 500 €
Haute-Corrèze Communauté	32.42 %	63 183.62 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la reprise du projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès du GAL Haute-Corrèze Ventadour (LEADER), de la Région Nouvelle Aquitaine (Contrat de cohésion territoriale 2015-2017) et du Conseil Départemental de la Corrèze (Contrat territorial d'aménagement 2015-2017) et d'EDF.

- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017
Le président,
Pierre Chevalier



11